

Vers une nouvelle trahison de l'administration ? Le SNITPECT-FO défend l'avenir des ITPE

La CAP mobilité/promotion IC du 18 octobre 2011 s'est déroulée sous la présidence de Eric Saffroy, nouveau sous-directeur Gestion Personnel à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Notre déclaration préalable a tout d'abord insisté sur le refus du projet de fusion porté par l'administration.

Après le coup de semonce du 30 septembre, l'administration continue en effet de dérouler son planning et ses réunions comme si de rien n'était. Un document mis récemment en ligne par la DRH est à ce titre édifiant : **l'administration y réécrit l'histoire**, en racontant notamment que les réunions de concertation sur la fusion se seraient bien déroulées ! (alors que, fait unique à ce jour, l'intersyndicale révoltée par les propositions faites par l'administration en a exclu les représentants de la salle !). Les DRH veulent maintenant rencontrer les OS en réunions bilatérales pour discuter du projet de statut, alors que rien n'est réglé sur le fond ! Encore une fois, la charrue avant les bœufs ou quand la gestion prend plus d'importance que les missions !

Les ITPE réclament un projet ambitieux, et sauront le faire savoir, et ce avec la vigueur nécessaire !

La déclaration préalable a ensuite insisté sur la gestion actuelle qui méprise les agents en niant leurs contraintes personnelles. De trop nombreux ITPE en difficultés se font broyer par une administration inflexible, laissant aux potentats locaux tout pouvoir sur l'avenir professionnel des agents.

Elle a dénoncé le sort fait aux lauréats de l'examen professionnel, obligés de traverser la France ou de perdre le bénéfice du concours. Elle a dénoncé l'interdiction faite aux ITPE d'accéder à des postes d'ingénieurs au sein même de leur ministère, alors que d'autres postes, qui leur étaient traditionnellement ouverts, se ferment progressivement (bases aériennes, directeurs régionaux du tourisme, secrétaires généraux de services ..)

Elle a enfin insisté sur le blocage du taux pro/pro :

Le taux pro/pro de 14% pour 2012, nécessaire à la mise en place des avancées du 1er décembre 2010 obtenues par le SNITPECT-FO (principalat normal simplifié, généralisé et rallongé à 6 ans, principalat long

simplifié et rallongé à 9 ans), est bloqué par la Fonction Publique.

Les ITPE n'accepteront pas un manquement aux engagements pris. Leurs réactions seront à la mesure de cette trahison si elle est confirmée.

Notons également que le décret ISS actant les points supplémentaires n'est pas encore signé,

A ces questions très précises du SNITPECT-FO, l'administration a apporté des réponses très floues sur certains sujets...

Les discussions sur le projet de fusion ont lieu, des divergences sont manifestes, les corps qui fusionnent veulent garder une identité et des avantages (sic !), il faut trouver les bons compromis possibles.

Sur le management des services, le processus de réorganisation était profond, avec des suppressions d'effectifs, il est normal de constater des difficultés de positionnement.

Pour le reste, le nouveau président découvre les dossiers et ne peut en dire plus.

Il y a décidément une incompréhension totale entre notre administration et nous.

Il ne s'agit pas de garder « une identité » et on ne sait quels « avantages », mais bien de poser un vrai projet, ambitieux pour le pays et les missions de service public, et donc de créer un outil (un corps) qui réponde au mieux à ces besoins, qui soit positionné comme nous le réclavons à tous les niveaux de fonctions et qui ait les moyens d'apporter de la modernité dans la Fonction Publique, notamment par la gestion des compétences.

Quant au management des services, il ne s'agit pas de parler des « réorganisations », mais des pressions faites sur les agents, harcelés par une machine à broyer mise en place minutieusement par l'administration. **Les ITPE devront mettre les points sur les i pour se faire bien comprendre.**

.. mais a été très claire sur le taux pro/pro !

Elle admet en effet n'avoir pas obtenu de la DGAFF le taux de 14% nécessaire pour tenir les annonces de généralisation du principalat normal à 6 ans et long à 9 ans, mais seulement 10% en 2011, 11% en 2012 et 12% en 2013. Elle nous annonce piteusement qu'elle va solliciter à nouveau la DGAFF pour tenter de faire évoluer ces taux !

Nous mettons en doute la pugnacité de l'administration dans cette démarche. Nous fustigeons l'administration de notre ministère qui n'a pas suffisamment anticipé cette demande et ne l'a selon toute vraisemblance pas portée avec tous les arguments utiles pour obtenir gain de cause, et ce au bon niveau.

Les représentants du SNITPECT-FO du personnel alertent le président de la CAP sur l'enjeu et **sur la colère qui s'emparera des ITPE si les promesses faites en début d'année ne sont pas honorées. Ils réclament que le plus haut niveau du ministère s'implique enfin fortement sur ce dossier.**

Nous **insistons lourdement** sur la nécessité d'obtenir le taux pro/pro nécessaire pour pouvoir bénéficier dès cette année du principalat tel que prévu par l'administration dans son processus de promotion. Les services ont fait des propositions à partir de cette hypothèse, nos camarades se sont déjà projetés dans cette situation, **il serait donc incompréhensible et inacceptable de revenir en arrière !**

La mobilité

La CAP devait gérer la mobilité des ITPE en prise de poste au 1er janvier 2012.

Nous avons questionné l'administration sur les ITPE inscrits sur la liste de promotion IDTPE pour cette année et qui n'ont pas encore trouvé de poste pour concrétiser cette promotion. Sept dossiers restaient encore à régler. Nous avons insisté pour qu'il leur soit proposé une solution avant la prochaine CAP du 1er décembre.

Nous avons soulevé plusieurs cas personnels difficiles, l'administration a accepté de s'engager à en régler certains.

Nous avons dénoncé encore une fois la fermeture de certains postes aux ITPE, en particulier les postes de chef d'UT de DREAL. Ces services, initialement issus des DRIRE, ont, d'après les parlementaires, vocation à porter l'ensemble des politiques du ministère. Il serait donc incompréhensible qu'ils ne soient pas ouverts aux ITPE.

Nous réclamons une nouvelle fois l'accès égalitaire à la liste des postes vacants pour les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude ITPE, pour en finir avec les difficultés professionnelles et personnelles que ces mutations dirigées induisent, et par principe d'égalité de traitement avec les autres corps de catégorie B.

Les promotions à ICTPE

La CAP a également examiné les promotions à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef de 2ème groupe et de 1er groupe, conformément à ce que le SNITPECT-FO avait réclamé (CAP anticipée et promotions débutant dès l'année 2011 pour résorber les postes laissés vacants l'année dernière).

Les dossiers ont été examinés en prenant en compte les parcours et les résultats obtenus, essentiellement par la lecture des fiches de notations et d'évaluation, sauf pour les candidats pour lesquels il a été acté que la prise de fonction valait accès direct à l'emploi fonctionnel, compte tenu du niveau de responsabilités exercé.

Nous recommandons fortement aux ITPE de réclamer ces fiches d'évaluation à leur hiérarchie, car elles sont indispensables à l'analyse de leur dossier, même à ce niveau de responsabilités.

L'élargissement de l'arrêté emploi, obtenu l'année dernière par le SNITPECT-FO, a donné cette année toute sa mesure, **un vrai succès pour les ITPE, la reconnaissance de la qualité des postes tenus et du haut niveau de responsabilité exercée.**

Les IDTPE dont le dossier a été examiné par la CAP et qui n'ont pas été retenus pour l'inscription au TA de cette année doivent se rapprocher du chargé de mission, Thierry Durieux, pour connaître la position de l'administration à leur égard et bénéficier d'un conseil de carrière ainsi que d'un élu à la CAP, représentant le personnel, pour en avoir une lecture éclairée.

En ce qui concerne les IC1, 45 dossiers étaient remontés, 25 promotions ont pu être actées (l'administration voulant limiter à 23), pour 33 l'année dernière.

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012**Le taux de réussite se situe à 55 %**

7 nominations ont également eu lieu en cours d'année.

En ce qui concerne les IC2, 105 dossiers ont été remontés, 70 promotions ont pu être actées (dont 7 ICRGS), pour 77 l'année dernière.

Le taux de réussite se situe à 66,7 %

Nous constatons donc, après une augmentation du nombre de promotions l'année dernière, une consolidation, qui peut cependant être de mauvais présage pour la suite. En effet, il est clair qu'aujourd'hui, les ITPE sont pénalisés par l'emploi fonctionnel, limité par un nombre de postes. Ces postes seront d'autant plus difficiles à obtenir que, d'une part, les promus sont plus jeunes, et d'autre part, les postes éligibles sont plus difficiles à décrocher, au vu de la concurrence des autres corps, soumis à la PFR et donc plus facilement attirés vers ces postes.

Nous réclamons la transformation de cet emploi fonctionnel en grade, seul moyen de préserver le positionnement des ITPE et le flux de promotions.

INFORMATIONS GENERALES

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT-FO (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

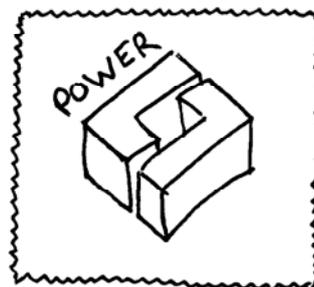
Les recours sur notation seront traités au gré des CAP. Les ITPE faisant un recours peuvent transmettre leur dossier à un élu à la CAP avant le 1er décembre.

PROCHAINES CAP :

CAP TA 2012 : 1 décembre 2011
CAP mobilité 2012-5 : 8 février 2012
CAP mobilité 2012-9 : 31 mai 2012
CAP mobilité 2013-1 : 17 octobre 2012
CAP LA 2013 : 20 juin 2012
CAP IC : 17 octobre 2012
CAP TA 2013 : 29 novembre 2012

Gilles PAQUIER (ARS Poitou-Charente)	05 49 44 83 17
Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (CETE de Nantes)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (DDT 51)	03 26 70 82 11
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDT 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDT 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24

A noter : la liste des **élus 2012-2016**, suite aux élections du 20 octobre, sera communiquée dès connaissance des résultats finaux des élections.

**POUR DIRE STOP****et EXIGER UN AVENIR DURABLE POUR
LES ITPE :****CONTINUONS A RESTER MOBILISES !****SNITPECT-FO**